



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 8 juin 2015

Edito

P. Boudet.....p.1

Séance plénière du 8 juin 2015

Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne

S. Creach.....p.2/3

Rapport d'activité et de développement durable

G. Urvoas.....p.3/4

Choix du nouveau lycée sur le Bassin Rennais

C. Cornil.....p.4

Pour une politique bretonne contractuelle et renouvelée préparant les territoriaux aux enjeux d'avenir

J-E Coatrieux.....p.5

Projet de développement du port de Brest & déclaration de projet

J-L Peltier.....p.6



EDITO de
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Une séance de CESER de fin de mandat avant la réforme territoriale

C'est en fin d'année, les 6 et 13 décembre, qu'auront lieu les élections régionales dans un nouveau cadre communément appelé « réforme territoriale ». Il y aura entre autre, un redécoupage des régions dont la Bretagne n'est pas actuellement concernée. Cependant réduire au simple périmètre géographique régional les conséquences de la réforme serait réducteur et largement incomplet. Pour la région, la création de deux métropoles (Brest et Rennes) laisse ouvert l'intervention de ces trois collectivités sur la compétence commune du développement économique. A ce jour, nul n'est en capacité de donner les limites d'action de chaque collectivité et l'articulation de cette compétence si ce n'est espérer et compter sur leur volonté à collaborer ensemble...

La CGT est toujours critique sur cette réforme tant sur le plan confédéral que régional. Nous l'avons dénoncé à nouveau au CESER fin 2014 (Rapid Info n°451) avec l'abandon de la clause de compétence générale qui n'est pas un problème si la loi était précise sur les compétences de chacun. Dénoncer aussi les moyens financiers et démocratiques déficients et les projets régionaux d'expérimentations s'ils ne sont pas cadrés, définis et réversibles.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la future organisation territoriale aboutira à une mise en concurrence des territoires et des habitants. Une nouvelle fracture territoriale entre les territoires « d'excellence » (métropoles) et les autres est

donc possible dans cette configuration. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec la loi « NOTRe » actuellement en débat au Parlement, loi censée clore cette réforme. D'autres aspects sont liés à cette loi et notamment la réorganisation des services de l'Etat en région qui n'est pas sans inquiéter personnels et populations. Assurément, cela appelle mobilisation et croisement entre organisations territoriales et professionnelles

Lors de la séance du 8 Juin, les dossiers classiques ont été traités et cinq ont fait l'objet d'intervention CGT. L'emploi est au cœur des préoccupations des salariés et de la CGT. Il devrait en être de même pour les politiques publiques. Mais ce qu'on observe en terme de résultats (chômage, restructurations..) va à l'encontre des annonces malgré les milliards mis sur la table (CICE, CIR...).

Pour la CGT, toute politique publique d'aide aux entreprises doit, entre autre, être conditionnée à des résultats en termes d'emplois (qualité, quantité) et non attendre une hypothétique reprise de la croissance qui baisserait le chômage. C'est le sens des interventions de la CGT sur le sujet et plus singulièrement celui de la dernière étude du CESER intitulée « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne ». Sur ce dossier, un spécial Rapid Info sera édité à la rentrée.

Mais avant, des actions revendicatives sont sur l'agenda et notamment celle du 25 Juin pour des salaires et des pensions revalorisés. Le même jour à Brest, se tiendra une initiative du CRB autour d'un carrefour social sur le travail et la mer. Autant d'activités qui s'épaulent et se complètent pour une CGT à l'offensive alliant revendications et propositions

Rennes le 17/6/2015

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne

Intervention de Stéphane CREACH



Le Conseil Économique, Social et Environnemental est saisi d'une étude qui a la grande particularité d'être totalement inédite pour au moins deux raisons :

- ⇒ La première tient du fait qu'elle se place dans le monde industriel tel qu'il est aujourd'hui et que ce regard est bien évidemment aussi posé à dessein pour comprendre les enjeux sur notre territoire. La Bretagne est, et doit être, une terre industrielle.
- ⇒ La seconde raison tient du fait qu'il est fait état d'emblée de l'emploi, durable de surcroît, ce qui est inédit dans une étude du CESER qui privilégie trop souvent, pour ne pas dire tout le temps, la question économique comme si cette dernière était désincarnée. Or ce sont bien les femmes et les hommes qui créent l'économie.

Il convient donc ici de souligner cette prise de position, qui se conjugue avec le sérieux comme d'usage dans cette assemblée, dans le traitement de dossiers concourant à l'organisation de la vie publique.

Cela permet dès lors de revisiter des normes considérées comme acquises.

A partir des défis à relever, cette étude identifie des leviers, au nombre de six, pour faire des préconisations sur lesquelles le Conseil Régional sera amené à se pencher pour les traiter, c'est du moins le souhait de la CGT.

Si la société se transforme, il n'en demeure pas moins vrai qu'un certain nombre de fondamentaux persistent, peut être au grand dam de certains prévisionnistes.

Oui, l'emploi et le travail lui-même ont un lien évident trop souvent délaissé.

En réponse à une question sur les difficultés du monde industriel, des entreprises et des pouvoirs publics sur la question rabâchée en permanence de ce qu'il est nommé "le coût du travail", il est assez justement souligné dans une définition de la compétitivité, que le travail a un prix, le travail n'est pas un coût mais une richesse, ce qui remet d'une certaine façon les pendules à l'heure.

Remettre les choses dans le bon ordre permet aussi d'évoquer, non sans ignorer certaines oppositions, que le financement du capital a un coût, ce qui de fait nécessite de se poser les bonnes questions sur les modèles économiques.

Cette étude appelle aussi, et c'est intéressant, à se prendre au jeu des stratégies d'entreprises et du rôle de l'Etat en les combinant avec l'innovation sociale et les logiques de gouvernance. La CGT aurait voulu aller plus loin notamment sur les droits nouveaux en faveur des personnels et de leurs instances représentatives du personnel.

En fait, d'un point de vue fondamental, l'étude permet de relativiser le débat autour de la compétitivité dont elle propose une définition, non sans avoir souligné celle que le CESE met en avant, à partir de la définition de l'union européenne.

Les deux définitions méritent attention.

Il n'est ainsi pas anodin de constater un certain rééquilibrage de pensées et de théories, ce qui, qualitativement, est plutôt sain dans le débat démocratique.

Une chose est certaine, c'est qu'en resituant la place des femmes et des hommes dans le triptyque : activités industrielles, emploi/travail et territoires, cette étude remet en perspectives certaines possibilités pour s'engager dans l'avenir en se préoccupant du présent et en n'oubliant rien du passé.

C'est ainsi que le CESER met en lumière que la question de l'emploi doit être abordée non seulement sur la question du volume mais aussi, et surtout, selon la nature des emplois.

Pour ce faire, le CESER propose d'introduire la notion d'emploi durable et pour caractériser cette notion des parcours professionnels, il met en avant une grille de lecture qui conjugue la place du salarié, celle de l'entreprise et celle du territoire.

En préconisant en conclusion de créer en Bretagne une conférence permanente sur l'industrie, le CESER propose non pas d'instaurer le principe d'une réunion pour une réunion mais propose que l'ensemble des acteurs s'accordent sur une permanence de dialogue sur les enjeux industriels et ce directement en territoire, dans la vie réelle.

Cette préconisation se veut novatrice. Nous savons que les idées sont combattues non pas parce qu'elles sont nouvelles mais parce qu'elles sont transformatrices.

Il conviendrait pour le Conseil Régional de ne pas tomber dans une posture de ce type mais bien, dès lors, de réfléchir à l'édification de cette conférence permanente.

En définitive, cette étude qui mise sur la responsabilité sociale des entreprises, invite à dépasser une vision réductrice de celles-ci au profit d'une vision plus collective en sollicitant le Conseil Régional pour renforcer son rôle de chef de file en assurant une cohérence des politiques publiques au service de l'économie, de l'emploi et ce par un renforcement du dialogue social.

Le fait que les « problèmes de compétitivité » occupent le devant de la scène n'est pas la zone d'appréciation lorsqu'on situe le contexte dans une vision plus vaste qui permet de remettre ces problèmes à l'endroit.

Comme souvent en économie, le vrai se présente d'abord comme un

moment du faux.

La période que nous traversons d'une globalisation économique et financière et de mise en concurrence permanente des individus entre eux ne doit pas servir de prétexte à dévaluer nos propres leviers qui dépendent avant tout des acteurs eux-mêmes.

Le monde industriel est bien un monde vivant non dépourvu d'imagination et d'innovation, il n'en demeure pas moins vrai qu'il ne peut pas être disso-

cié d'autres facteurs stabilisant un modèle de cohésion sociale.

Cette étude ouvre des espaces qui sont autant de possibilités d'organiser un passage vers une économie porteuse d'un projet de société durable pour les générations à venir sans que les travailleurs actuels confrontés à des changements de leur outil de travail et mode de production en soient les victimes.

S'il n'existe pas de solutions universelles, la conclusion de l'étude, étude que

nous approuvons, nous invite aussi à partager que la durabilité de l'emploi industriel est conditionné à d'autres éléments tels que les enjeux liés à la formation, qu'elle soit initiale ou dispensée tout au long de la vie professionnelle.

Bien évidemment, la CGT aurait voulu aller plus loin dans sa vision de l'industrie et de l'emploi durable, mais nous savons toutes et tous qu'une étude du CESER est le fruit d'un travail collectif.

Rapport d'activité et de développement durable Intervention de Gaëlle Urvoas



La CGT partage les observations de l'avis qui vient de nous être présenté.

Rendre un avis sur le Rapport d'Activité et de Développement Durable, certes sur l'exercice 2014, ne peut faire abstraction de la Conférence pour le Climat qui se tiendra à Paris en fin d'année. Les dégâts, souvent irréversibles, occasionnés en matière d'environnement sont le résultat des choix politiques, des Etats et des choix économiques des grands groupes industriels. Choix qui reflètent le plus souvent la non prise en compte de ces enjeux, voire le déni de tous ces acteurs. Au nom de la sacrosainte rentabilité financière !

La responsabilité des pays les plus industrialisés comme la France est grande car ce sont les pays les plus pauvres et les plus fragiles qui souffrent et vont souffrir le plus des dérèglements climatiques. La réduction des inégalités entre les peuples et les citoyens est prioritaire.

Dans notre région, le Schéma Régional Climat Air Energie et le Plan Climat Energie Territorial portent des ambitions incontournables que la CGT a soutenues.

Cependant, comme le dit l'avis, le RADD aurait pu être l'occasion de « conduire une analyse plus approfondie de la cohérence de l'Action publique en matière de développement durable ».

Quant aux mesures de simplification

administratives annoncées par le gouvernement, elles ignorent les enjeux environnementaux, et leur mise en œuvre conduira la Région à avancer à l'inverse des ambitions affichées notamment dans le SRCAE et le PCET.

Bien entendu, nos comportements individuels doivent changer, mais une grande partie de ces changements ne seront possibles que si les logiques productives évoluent profondément et si les politiques publiques y participent. Par exemple, le transport de marchandises qui, dans notre région, se fait essentiellement par la route est un grand producteur de GES. Tout en appréciant très positivement la politique régionale en matière de transport, ne faut-il pas pousser la réflexion sur la revitalisation du fret ferroviaire et le CESER doit lui aussi y contribuer.

De même, si la CGT apprécie les éléments du rapport transversal "mer", elle ne peut s'empêcher de se saisir de cette intervention pour mentionner de nouveau qu'une stratégie maritime et une politique de la mer nécessitent une mise en cohérence avec les outils adéquats.

Seule une véritable direction politique pour une intégration complète, sous un même ensemble, permettant la mise en œuvre d'une politique intégrée permettra de redéfinir le sens de l'action en faveur de la couverture totale des enjeux maritimes qui se

croisent bien évidemment avec le potentiel économique et social des autres secteurs d'activités.

L'engagement de tous, à tous les niveaux, s'impose pour que l'emploi dans la transition écologique soit réellement une démarche intégrée dans les entreprises, au niveau national et territorial.

La CGT apprécie par ailleurs que les actions de la Région puissent avoir, grâce au RAP, une visibilité importante qui donne de réelles informations sur leur suivi.

C'est un élément d'information indispensable et qui s'étoffe d'année en année, le CESER n'y ait pas pour rien

Cet outil mériterait aussi d'être accompagné par des indicateurs estimant l'impact sur l'emploi de la politique quand cela peut être mesuré. Ces indicateurs pourraient être notamment en rapport avec les engagements pris par les entreprises concernant l'emploi quand elles demandent et bénéficient d'aides de la région.

Les objectifs du programme d'aide de la région, que ce soit en terme d'aides directes ou de mise en place de structures de coordination ou d'accompagnement, visent une augmentation du nombre d'emploi à terme. Si la Bretagne a globalement de meilleurs résultats que la moyenne nationale, il est difficile de voir quels sont

efficaces tant en quantité d'emploi qui est qualité. Cette question doit pouvoir être prise en compte dès la définition des objectifs budgétaires. Comme l'a souligné l'étude pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne, la question de l'évaluation de l'impact de la politique régionale sur l'évolution positive de l'emploi durable au sens de la définition donnée dans l'étude est importante pour mettre en place les grilles qui assureront que les moyens de la région iront aux actions qui s'engagent dans ce

sens.

De plus il semble que la qualification des salariés de Bretagne ne soit pas elle au-dessus de la moyenne malgré les investissements importants dans la formation. Le RAP a ainsi mis en visibilité la difficulté pour la région de maintenir un bon niveau d'utilisation des programmes de Préparation Opérationnelle à l'emploi ou d'accès à la qualification pour les jeunes et il semble que cela soit la conséquence directe de la diminution des aides à ces programmes.

La CGT souhaite que la politique de la région aide à la création d'une forme de sécurité sociale des salariés pour des emplois de qualité qui permettent de vivre dignement, avec un parcours professionnel sécurisé intégrant les évolutions dues à l'environnement. C'est dans ce contexte que pourront se développer de nouvelles activités avec des salariés bien formés et capables de mobiliser leurs qualifications pour un développement économique durable de la région.

Choix du nouveau lycée sur le Bassin Rennais Intervention de Claudine Cornil



La CGT avait, lors de la session du 8 décembre 2014, fait une intervention pour saluer la décision du Conseil Régional de construire un nouveau lycée public dans l'agglomération rennaise.

Lors de cette session le CESER avait attiré l'attention du Conseil Régional sur le risque de sous-estimation des besoins en capacité d'accueil des lycées publics à l'horizon 2020, 2030.

La CGT avait tenu à exprimer son accord avec cette préoccupation. A la croissance démographique naturelle, il convient manifestement d'anticiper sur un solde migratoire positif important dont la tendance se confirme d'année en année. La problématique de l'emploi dans certains secteurs géographiques en Bretagne semble en effet se traduire par l'arrivée dans l'agglomération rennaise de jeunes ménages appartenant à la tranche d'âge des 30 à 39 ans.

Le Conseil Régional avoue ne pas pouvoir prendre en compte ces dynamiques nouvelles.

La CGT comprend bien que les projections sont difficiles. Les évolutions de la démographie scolaire sont en effet loin d'être prévisibles et ne peuvent donner lieu à de simples extrapolations.

Pour la CGT, cela fait apparaître la nécessité d'avoir une vision systémique des problématiques liées au développement des services publics. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être

pensés isolément des activités économiques, des transports etc.

Aujourd'hui, le Président du Conseil Régional propose, après examen d'une étude très documentée, et des propositions faites par les communes de Betton et de Liffré, de retenir la proposition faite par Liffré d'implanter le lycée sur sa commune.

Sans se prononcer sur le choix effectué, le CESER salue avec satisfaction cette décision qui va accélérer la procédure et souligne la pertinence des critères qui ont présidé au choix du Conseil Régional. La CGT exprime son accord avec une telle appréciation.

Tout comme le CESER, la CGT considère toutefois que le choix d'un lycée de grande taille (capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 500 lycéens), n'est pas pertinent d'un point de vue pédagogique. La CGT tient à ajouter que les établissements de grande capacité ne favorisent pas la qualité de vie et les conditions de travail des élèves et des personnels. La CGT regrette que ces aspects soient de l'ordre de l'impensé social et ne soient jamais pris en compte dans les choix effectués par les pouvoirs publics en matière scolaire.

Sur les conditions de la cession de terrain de la commune de Liffré au Conseil Régional, il est dit dans le rapport proposé à l'avis du CESER, que le dossier technique ne précise pas formellement les conditions de

cession à la Région mais qu'il est établi qu'il s'agira d'une cession gratuite.

Le CESER n'émet pas d'avis sur cette question importante. La CGT aurait apprécié que ce point soit posé de manière explicite dans le rapport.

Elle exprime son souhait que ce futur lycée ne connaisse pas les déboires liés à l'implantation et au démarrage des travaux du lycée public de Ploërmel.

Alors que le Conseil Régional a pris en 2012 la décision de construction de ce lycée dont le besoin est exprimé par la population depuis 1990 et que la communauté de commune s'est prononcée pour, la question du lieu et des conditions de son implantation, n'est toujours pas réglée. Un Conseil Communautaire doit se tenir cette semaine pour en fixer les modalités.

La CGT exprime sa stupéfaction et sa vive réprobation devant les pressions répétées exercées par un lobby qui fait entrave à l'application d'une décision prise par les élus de la République et attendue par la population.

Outre la problématique d'accueil des futurs lycéens de ce secteur, il en va du respect du principe constitutionnel de laïcité. Il en va également du respect du fonctionnement démocratique de nos institutions républicaines.

Pour une politique bretonne contractuelle et renouvelée préparant les territoires aux enjeux d'avenir

Intervention de Jean-Edmond Coatrieux



La CGT partage les réserves et interrogations exprimées par l'avis du CE-SER sur les propositions du Conseil Régional.

Dans la continuité des 11 premiers contrats de partenariats d'avril dernier, c'est donc désormais la totalité des pays qui va finaliser cette première phase de contractualisation.

C'est dans une période d'incertitude, de réforme, de réorganisation territoriale et diminution des budgets publics que se concrétise cette première étape de contractualisation.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014, les dispositions actuellement en discussion au Sénat sur la Loi Notre, le désengagement de la puissance publique dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, viennent pour le moins perturber la démarche qui a contribué à l'élaboration des partenariats entre la région et les Pays.

Alors que toute la démarche de contractualisation, s'est construite autour d'un projet de territoire élaboré avec les acteurs du territoire au sein des Conseils de développement, la mise en place des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux prévoit de nouveau l'élaboration d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le compose dans un délai de 12 mois à compter de la date de mise en place du PETR.

Que ce soit au niveau des métropoles ou des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les conseils de développement voient leurs prérogatives renforcées et ceci d'autant plus que se créent en parallèle les comités unique de programmations pour les fonds européens dont les Conseils de déve-

loppement sont également parties prenantes.

Cette situation mériterait une révision tant sur la composition, que sur les moyens à allouer à ces Conseils dans le cadre d'une réelle démocratie participative et surtout en terme de dialogue social territorial. En la matière nous sommes loin du compte, surtout quand certains élus envisagent de réduire leur financement au fonctionnement des Conseil de Développement dès lors que nous sommes passés à la phase de contractualisation.

Pour la CGT les moyens attribués aux Conseils de développement par les collectivités pour leur fonctionnement doivent demeurer une condition essentielle de l'engagement réciproque (Région-pays) en matière de contractualisation

Pour en revenir au bordereau de la Région, la CGT s'interroge sur le sens à donner au contrat de partenariat et de mutualisation entre la Région et les Pays de Guingamp et Trégor-Goëlo.

Ainsi le pôle d'échange multimodal de Guingamp serait structurant pour les deux pays. Que devient dans ce cas la situation de la gare de Plouaret qui a aussi cette vocation pour le Trégor? La carte parue dans le télégramme d'hier fait état d'un certain nombre de gares destinées à cette multimodalité et en effet la gare de Plouaret n'y figure pas.

Dans le même temps où certains s'interroge sur le financement de l'aéroport de Lannion, le mettant en opposition avec le financement de la voie Ferrée Carhaix-Paimpol, faudra-t-il à nouveau relancer la bataille du rail sur Plouaret?

Enfin, la Région, dans le cadre de sa politique de contractualisation a éla-

boré des indicateurs dont l'objectif vise à l'équité et la solidarité territoriale. Le centre Bretagne fait partie des territoires pointés en situation de fragilité par ces indicateurs.

Nous venons d'apprendre que l'ARS envisage de réduire les dotations budgétaires du centre hospitalier psychiatrique de Plouguernevel d' 1 million d'euros d'ici 2017. Bien évidemment, ce ne sont pas les indicateurs de la Région qui ont été pris en compte pour un tel choix, mais le nombre d'habitants. Dans le même temps où celle-ci appelle à développer l'hospitalisation de jour, il est impensable de ne retenir, dans des indicateurs que celui de la population.

Dans ces conditions, le pire est à craindre concernant ce territoire déjà fortement impacté par la décision d'Intermarché de fermer sa plateforme logistique de Rostrenen.

Comment peut-on espérer aménager durablement des territoires si chaque administration, chaque collectivité, l'Etat, les entreprises, poursuivent leurs stratégies de concentration et de réorganisation, sans tenir compte des territoires.

Cela nous ramène à la responsabilité sociale et territoriale des entreprises et services, sans lesquelles, l'intervention régionale ne se limitera qu'à l'accompagnement de la désertification et la précarisation des territoires bretons.

Projet de développement du port de Brest & déclaration de projet Intervention de Jean-Luc Peltier



Si du point de vue continental, d'aucun ne peut contester la péninsularité et la périphéricité de la Bretagne, en revanche, les choses sont bien différentes vu de l'océan. A ce titre, notre région tient une place stratégique enviable avec ses 13 ports de commerces et ses trois ports à vocation régionale.

Ainsi, le Port de Brest constitue une porte d'entrée incontournable du trafic maritime vers le continent. C'est pourquoi la CGT ne peut que soutenir le volet de ce dossier consacré au maintien et au développement de son trafic maritime via l'augmentation de sa capacité d'accueil. Pour la CGT, il est utile de rappeler que ce port dispose d'une plate-forme multimodale performante connectée au réseau ferroviaire. Il est regrettable qu'à ce jour aucun opérateur n'ait daigné s'intéresser à ces installations qui constituent un atout réel et indispensable pour le développement de l'arrière-pays du Port de Brest. Assurément, renforcer sa position portuaire nécessiterait d'organiser son débouché terrestre et la situation actuelle est d'autant plus dommageable que les responsables portuaires ambitionnent une augmentation sensible du trafic de conteneurs avec la présence des trois principales compagnies maritimes internationales. Pour la CGT, le PRAL est un des moyens devant permettre de faire évoluer la place du ferroviaire au départ du Port de Brest, ce qui lui conférerait un avantage certain d'un point de vue environnemental.

A plusieurs reprises, la CGT s'est mobilisée pour faire émerger en Bre-

tagne une véritable filière industrielle et scientifique dans le domaine des énergies marines. Pour la CGT, afin que le Port de Brest devienne un site de référence pour la construction, l'assemblage et la maintenance des équipements "offshore", telles les éoliennes posées puis flottantes, et des hydroliennes, Il est indispensable de fédérer les compétences et les potentiels industriels locaux.

Pour la CGT, une articulation doit s'établir entre les activités navales civiles et celles liées aux énergies marines et notamment l'éolien flottant. A ce titre, le rôle et la place de l'entreprise nationale DCNS se doivent aussi d'être éclaircis. Il est urgent, tel que le réclame avec insistance la CGT, que les schémas industriels sortent des tiroirs et que les déclinaisons en emplois de qualité se déclinent. Cela nécessite de prendre en compte les besoins en formations initiales et professionnelles exprimés par les salariés et leurs représentants, tant en ce qui concerne la qualification des emplois, la sécurité que les conditions de travail, tout comme la mise en œuvre d'une véritable GPEC pour qu'une filière pérenne vers « des industries métalliques spécialisées dans les grands ouvrages » puisse émerger dans les années à venir et constitue une transition fiable à l'issue de la séquence EMR .

La CGT fait sienne la remarque de la commission d'enquête publique portant sur l'opportunité en matière d'activité industrielle et donc d'emplois que constitue l'émergence d'une véritable filière de déconstruction navale

ainsi que le recyclage des bateaux de plaisance. Assurément, la CGT a été entendue par la commission d'enquête et reste force de proposition en la matière comme elle l'a démontré ces dernières années.

En ces temps de simplification tous azimuts, la CGT soutient vivement les points de vigilance repérés par l'autorité Environnementale portant notamment sur les équipements de protection des intervenants sur les chantiers de dépollution. Pour la CGT, Il s'agit là d'une exigence que doivent respecter les entreprises intervenantes.

La CGT regrette le fait de différer la dépollution issue du stockage des résidus du naufrage de l'Amoco Cadiz car s'il s'agit là d'un volet complexe du dossier; dans un souci de maîtrise des coûts et de valorisation du site, il aurait été plus opportun d'inclure l'ensemble des zones polluées y compris celles des déchets de l'Amoco Cadiz.

Enfin, la CGT soutient la proposition de la commission d'enquête publique relative à « l'importance d'un point d'étape en fin de première séquence », étape à laquelle les organisations de salariés représentatives doivent être associées.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER